



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT



Fund Insight

ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

AVRIL 2023

LE CHIFFRE DU MOIS

400 Md \$

400 milliards de dollars d'incitations fiscales pour l'énergie verte aux USA

Encours de gestion

423 M€

POINT DE GESTION

Accès aux dernières performances et reporting

[VOIR](#)

Notation Morningstar ¹

★★★★³

Profil de risque ²

①②③④⑤⑥⑦

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Pays où le fonds dispose d'une autorisation de commercialisation : France, Italie, Suisse, Allemagne, Autriche, Suède, Luxembourg, Chili, Espagne, Pays-Bas, Finlande et Danemark.

¹ Notation Morningstar™ au 31/03/2023 | ² L'échelle de risque/rendement dans une plage allant de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). Cet indicateur n'est pas constant et changera en fonction du profil de risque/rendement du fonds. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur de risque et de rendement, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. L'atteinte des objectifs de gestion en terme de risque et de rendement ne peut être garantie. | ³ Catégorie: Actions Europe Petites Cap; part CR-EUR.

L'histoire DU MOIS

L'Inflation Reduction Act (IRA) est une loi américaine promulguée en août 2022, visant à lutter contre l'inflation en investissant dans la production d'énergie domestique tout en promouvant l'énergie propre. En effet, après avoir été longuement critiqués pour leur inaction, les Etats-Unis ambitionnent de prendre la tête de la lutte contre le réchauffement climatique, en réduisant leurs émissions carbone de 40% d'ici 2030 par rapport au niveau de 2005. Au programme, près de 400 milliards de dollars d'incitations fiscales à la production d'énergie verte, ciblant particulièrement les véhicules électriques, les panneaux solaires et le stockage. Cependant, de telles incitations risquent de mettre à mal la compétitivité européenne des technologies vertes, provoquant une réponse immédiate de la Commission Européenne que l'on pourrait qualifier d'IRA Européenne.

L'ampleur mais aussi la rapidité de la mise en place de l'IRA aux Etats Unis est à juste titre perçue comme une mesure protectionniste de la part des USA par l'Europe. Face à des telles initiatives nous attendons une réaction comparable venant des autorités européennes afin que la zone reste compétitive et maintienne son avance relative. Nous attendons environ 50 milliards d'euros de subventions par an pour faire avancer la Green Tech en Europe.

UNE RÉPONSE EUROPÉENNE FRAGMENTÉE

La réponse européenne à l'IRA se décline en quatre axes :

- Le « Net-Zero Industry Act » qui vise à ce que l'Europe couvre localement 40% de ses besoins en technologies propres (panneaux solaires, électrolyseurs, turbines pour éoliennes...). Ce plan, actuellement examiné par le Parlement, permettrait une simplification et une accélération des obtentions de permis industriels « verts » (solaire, éolien, géothermie, biogaz, stockage...). Il vise également à faciliter leurs financements, et formalise la prise en compte de critères environnementaux au sein des appels d'offres publics.
- Le « Critical Raw Materials Act » vise à sécuriser les approvisionnements en matières premières critiques (nickel, cobalt, cuivre, etc.). Le but est de s'affranchir de toute dépendance en matière première, avec pour objectif 2030 : 10% d'extraction locale, 40% de production locale, et une dépendance maximale de 65% vis-à-vis des importations d'un seul pays tiers. Ce dernier seuil est significatif, quand on sait que l'Europe dépend actuellement à 97% de la Chine pour ses besoins en magnésium.

- Le plan « Electricity Market Design » qui vise à réformer la conception du marché de l'électricité de l'UE, pour motiver l'utilisation des énergies renouvelables et l'abandon progressif du gaz. Il encourage notamment les contrats long terme pour garantir la stabilité des prix.
- La création d'une « Banque Européenne de l'Hydrogène » : un acteur de mise en relation des producteurs et clients d'hydrogène « vert ». Son principe consiste en la mise en enchère d'hydrogène, en garantissant de couvrir la différence entre le prix d'achat et le coût de production. Ce plan propose un objectif de 10 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable par an dans l'UE d'ici 2030.

UN MOTEUR DE CROISSANCE ÉVIDENT POUR LA PRODUCTION EUROPÉENNE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le secteur des énergies renouvelables est logiquement un bénéficiaire direct de ces futures directives européennes. Cette tendance sera probablement encore revue plusieurs fois à la hausse, à mesure que les états membres de l'UE déploieront leurs propres aides locales. Certaines petites sociétés de notre univers d'investissement se retrouvent au cœur de ce marché en pleine croissance avec des objectifs européens de construction qui indiquent des CAGR respectives de 14% et 12% pour les productions locales solaires et éoliennes jusqu'à 2030.

Nous nous intéressons fortement à des sociétés comme Meyer Burger et SMA Solar qui devrait profiter pleinement de leur statut d'unique producteur Européen de panneaux et de composants pour l'énergie solaire.

**Aucune des entreprises susmentionnées n'est visée par une recommandation d'investissement.
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**

L'histoire DU MOIS

LE VÉHICULE ÉLECTRIQUE, UN EXEMPLE D'INITIATIVE EUROPÉENNE

Les objectifs de l'UE en matière de batteries sont plus modestes que prévus et les subventions restent floues par rapport à celles des États-Unis. Toutefois, nous pensons qu'une aide au niveau de l'État est très probable, au moins pour les investissements dans les batteries, ce qui aidera les équipementiers nationaux à lutter contre les importations en provenance des États-Unis et de Chine. En fin de compte, la baisse des coûts se répercutera sur les prix des VE, ce qui exercera également une pression pour les producteurs européens mais qui permettra une meilleure adoption de cette mobilité plus douce.

D'AUTRES OPPORTUNITÉS INDIRECTES EN FAVEUR DE DIVERS SECTEURS NICHES

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, un autre axe fondamental des mesures européennes concerne l'approvisionnement local, notamment en ressources minières pour batterie. Cependant, si les projets d'extraction s'en retrouvent facilités, les délais de production seraient de l'ordre de 20 ans suivant la réglementation. Le doute subsiste donc concernant une extraction européenne (objectif de 10% en 2030). Néanmoins, les industries de traitements en aval ne connaissent pas cette contrainte, ce qui laisse entrevoir de belles opportunités pour des entreprises comme Imerys qui pourrait devenir le 1er fournisseur européen de lithium (un élément dont dépend fatalement l'industrie des véhicules électriques).

**Aucune des entreprises susmentionnées n'est visée par une recommandation d'investissement.
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**

Pourquoi investir

DANS ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

UNE EXPERTISE

RECONNUE : ODDO BHF a développé un savoir-faire spécifique sur l'analyse des petites capitalisations européennes. L'équipe de gestion est dirigée par Guillaume Chieusse, qui a plus de 20 ans d'expérience.

UN PROCESSUS D'INVESTISSEMENT QUI A FAIT SES

PREUVES : L'équipe de gestion identifie des valeurs de croissance au sein de thèmes et de secteurs porteurs en se basant sur l'approche GARP (Growth at Reasonable Price).

UNE APPROCHE PUREMENT

« **BOTTOM-UP** » **BASÉE SUR LA SÉLECTION DE VALEURS :** Les décisions d'investissement sont basées sur une analyse fondamentale rigoureuse en utilisant des outils et des modèles propriétaires. Cette approche permet de sélectionner les entreprises qui se focalisent davantage sur l'innovation.

UN PORTEFEUILLE CONSTRUIT POUR CAPTER LA DYNAMIQUE DU

MARCHÉ : L'équipe tient compte de la dynamique dans ses décisions d'investissement et prend en considération la révision potentielle à la hausse de la croissance des revenus et des bénéfices, un changement de recommandation des analystes, etc.

L'ÉQUIPE DE GESTION



GUILLAUME CHIEUSSE
Gérant du fonds, Responsable du pôle Gestion Active
ODDO BHF
Asset Management SAS



ARMEL COVILLE
Analyste/Gérant Actions
ODDO BHF
Asset Management SAS



TANGUY DE MONVAL
Analyste/Gérant Actions
ODDO BHF
Asset Management SAS

RISQUES

Les risques auxquels le fonds est exposé sont les suivants : risque de perte en capital, risque actions, risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de liquidité des actifs sous jacents, risque de taux, risque de crédit, risques liés à l'engagement dans des instruments financiers à terme, risque de contrepartie, risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties, risque de durabilité et, à titre accessoire, risque de change et risque pays émergents.

Codes ISIN des fonds

Part CR-EUR
FR0011606268

Part CI-EUR
FR0011606276

Part CN-EUR
FR0013106739

DISCLAIMER

ODDO BHF AM est la branche de gestion d'actifs du Groupe ODDO BHF. Elle est la marque commune des quatre sociétés de gestion juridiquement distinctes : ODDO BHF AM SAS (France), ODDO BHF AM GmbH (Allemagne), ODDO BHF AM Lux (Luxembourg) et METROPOLE GESTION (France).

Ce document, à caractère promotionnel, est établi par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité exclusive de chaque distributeur ou conseil. L'investisseur potentiel doit consulter un conseiller en investissement avant de souscrire dans le fonds. L'investisseur est informé que le fonds présente un risque de perte en capital, mais aussi un certain nombre de risques liés aux instruments/stratégies en portefeuille. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter le Document d'information clé (DIC) et le prospectus afin de prendre connaissance de manière détaillée des risques encourus. La valeur de l'investissement peut évoluer tant à la hausse qu'à la baisse et peut ne pas lui être intégralement restituée. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS ne saurait également être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Les informations sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modifications à tout moment sans avis préalable. Les opinions émises dans ce document correspondent à nos anticipations de marché au moment de la publication du document. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions de marché et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité contractuelle d'ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS. Les valeurs liquidatives affichées sur le présent document le sont à titre indicatif uniquement. Seule la valeur liquidative inscrite sur l'avis d'opéré et les relevés de titres fait foi. La souscription et le rachat des OPC s'effectuent à valeur liquidative inconnue. Le DIC (Français, Anglais, Allemand, Italien, Espagnol) et le prospectus (Français, Anglais) sont disponibles gratuitement auprès de ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS sur am.oddo-bhf.com ou auprès des distributeurs autorisés. Le rapport annuel ainsi que le rapport semestriel sont disponibles gratuitement auprès de ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS ou sur le site Internet am.oddo-bhf.com ».

Le fonds est autorisé à la commercialisation en Suisse. Le DIC, le prospectus ainsi que le rapport annuel et le rapport semestriel pour la Suisse du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant et Service de Paiements en Suisse, RBC INVESTOR SERVICES BANK, succursale de Zürich, Bleicherweg 7, 8027 Zürich, Switzerland.

ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS (FRANCE)

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° d'agrément GP 99011.

Société par actions simplifiées au capital de 21 500 000€. RCS 340 902 857 Paris.

12 boulevard de la Madeleine · 75440 Paris Cedex 09 France · Téléphone : +33 (0)1 44 51 85 00.